

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe Buisset, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Fabrice Aucagos, M. Thierry Crampon qui donne pouvoir à Mme Catherine Courouble, M. Pascal Lefebvre qui donne pouvoir à M. Philippe André, Mme Laetitia Chabé qui donne pouvoir à M. Christophe Buisset.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine Courouble pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu, en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 22 Mai 2019, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Aide à la rentrée scolaire 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'aide de 50 euros accordée à l'occasion de la rentrée scolaire versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC PRO, CAP, BEP).

Révision du contrat de télécommunications

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la problématique en ce qui concerne le contrat de télécommunications de la commune avec l'opérateur Orange qu'il convient de revoir eu égard de la tarification en vigueur qui s'élève en moyenne à 242€ par mois pour l'ensemble des postes et concède que le coût est élevé. Le contrat en vigueur ayant été signé le 12 août 2016 avec un engagement de 24 mois, la commune a la possibilité d'avoir recours à cette révision.

Un récapitulatif des trois offres reçues par la mairie est effectué par Monsieur le Maire avec une comparaison mettant en relief les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles que ce soit sur les éléments objectifs des formules comme au niveau de la présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes dont le coordonnateur est le Syndicat Mixte Somme Numérique, pour les marchés de services de communications électroniques et de connectivités associées.

L'abonnement téléphonique professionnel de l'employé communal sera intégré dans le nouveau contrat de télécommunications. L'économie réalisée sur la base des éléments connus serait de l'ordre de 24% par rapport à la tarification actuelle.

Présentation d'une requête sur la durée du bail de location de la pâture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune loue actuellement une pâture à Monsieur et Madame FALIZE pour laquelle un bail d'occupation précaire, reconductible tacitement tous les ans, a été signé le 30 septembre 2014. Monsieur et Madame FALIZE ont émis une requête à l'attention de la commune pour signer un bail pluriannuel.

Monsieur le Maire indique que le recours à un bail d'occupation précaire avait été justifié par l'éventualité d'un projet dont le terrain pouvait faire l'objet au moment de la signature du bail de location (création d'une salle des fêtes, agrandissement du cimetière...). Cette forme de bail permet au bailleur de reprendre l'usage du bien dans des délais très courts.

C'est dans cet esprit qu'une réponse favorable à cette requête peut être apportée ; à savoir l'introduction d'une clause permettant la reprise par le bailleur du bien loué avec des conditions bien établies. Il convient de ne pas être lié dans le temps par un contrat de location si des projets d'intérêts communaux venaient à voir le jour sur la parcelle.

M. Dominique MILLE demande si une demande écrite a été produite. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une demande orale. M. Dominique MILLE constate que la contractualisation sur plusieurs années d'un bail, fut-il avec une clause de reprise, rend le bail moins précaire. À ce titre, il demande s'il ne faudrait pas revoir le montant de loyer et prend comme exemple l'indice national des fermages applicable aux terres cultivées et louées par la commune.

Une réflexion en ce sens va être menée si la demande exposée subsiste à ce jour, à défaut d'écrit.

Monsieur le Maire clos le sujet en indiquant que si à l'avenir Monsieur et Madame FALIZE ne reconduisent pas leur bail, la priorité pour louer la pâture sera donnée à un habitant d'Aveluy.

Présentation d'une requête pour l'implantation d'un miroir de sécurité

Monsieur le Maire présente la requête d'un administré pour l'implantation d'un miroir de sécurité au carrefour la rue du Bois et de la Grande Rue (dans le sens de la montée de la rue du Bois). Le Conseil Municipal, unanimement, estime que le recours à l'implantation d'un miroir n'est pas justifié par la présence d'un risque ou d'un danger réel en matière de circulation. Par conséquent, il n'est pas donné de suite favorable à la présente demande.

Décision modificative des crédits budgétaires

M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales, informe le Conseil Municipal de l'acquisition prochaine d'un vidéoprojecteur pour les écoles d'Aveluy pour un montant de 599€ TTC. Cet équipement pourra également être mis à la disposition de la mairie dans le cadre de présentations pour les réunions en accord avec Madame la Directrice des écoles.

Afin de disposer des crédits nécessaires, M. Dominique MILLE rappelle la décision modificative des crédits budgétaires de la précédente réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2019 permettant la disponibilité d'un montant de 2000 € pour l'achat d'une tonne à eau.

M. Dominique MILLE, remercie M. Didier FOLLET et M. Julien MOURET pour la récupération et la réhabilitation d'une tonne à eau à titre quasi gratuit, évitant à la commune de procéder à la dépense projetée et rendant les crédits disponibles pour une autre affectation.

Par conséquent, la décision modificative est proposée :

Section d'investissement

| Comptes | Libellés | Montants |
|---------|------------------------------------|---------------|
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 600,00 € |
| 2158 | Achat d'une tonne à eau | -600,00 € |
| | TOTAL | 0,00 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative des crédits budgétaires ainsi proposée.

Reprise comptable d'une caution

M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales, explique au Conseil Municipal que le comptable de la collectivité a sollicité la commune au sujet d'une caution versée par M. BRIAULT, ancien locataire du logement, en 2008 d'un montant de 700€ et qui est toujours sur un compte d'attente au niveau du Centre des Finances Publiques. Le comptable doit solder au niveau des communes les cautions en attente soit en les réintégrant dans les comptes de la commune, soit en la reversant à l'ancien locataire.

Le cas échéant, M. Dominique MILLE rappelle au Conseil Municipal brièvement l'état des lieux du logement et le procès-verbal de l'huissier en charge de l'opération relatant l'état qu'on peut qualifier de « déplorable » du logement lors de la sortie de l'ancien locataire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de reprendre cette caution dans les comptes de la commune. Le procès-verbal de l'huissier sera annexé en appui de la délibération lors de la passation de l'opération comptable.

Situation du projet d'élagage et d'abattage des peupliers

Monsieur le Maire, en introduction du sujet, évoque la rencontre avec Madame Cathy LEVASSEUR du Conseil Départemental de la Somme avec qui trois sujets principaux ont été abordé : les problématiques en matière de stationnement au niveau de la Route Départementale, la question de la vitesse des véhicules et l'abattage des peupliers d'Italie en entrée de village.

Des devis ont été produits par la société Nobécourt, la société Falize-Blondel et le groupement forestier NSF2A pour l'abattage des peupliers d'Italie. Suite à la rencontre avec Madame LEVASSEUR, il nous a été confirmé que l'entretien de ces arbres n'est pas de la compétence de la commune mais de celle du département.

Les arbres ont été sondés et seulement sept d'entre eux ont été identifié comme présentant un danger potentiel et imminent. Il a été indiqué que si l'abattage est réalisé, les replantations sont, quant à elles, strictement réglementées avec un recul par rapport à la route de l'ordre de quatre mètres.

Cette information en matière de compétence a pour conséquence directe de ne pas donner suite aux devis reçus. Le Conseil Départemental procédera à sa charge aux travaux d'entretien qui s'imposent.

Monsieur le Maire, après l'avoir remercié pour les démarches effectuées pour l'abattage des peupliers au niveau de l'étang communal, donne la parole à M. Philippe ANDRE.

M. Philippe ANDRE dresse un état des lieux des propositions et des contacts avec les entreprises sollicitées :

- Un représentant de la SARL Léger s'est déplacé mais n'a pas donné suite à la demande compte tenu de l'accessibilité de l'étang
- Le groupement forestier, plusieurs fois relancé, n'est pas intéressé par le projet
- La société Nobécourt propose un tarif d'environ 30€ par peuplier, ce qui paraît insuffisant en terme de prix d'achat

M. Philippe ANDRE ajoute que la tendance en matière d'abattage pour les sociétés en ce moment s'oriente davantage sur les frênes que sur les peupliers, au vu des cours en matière de bois.

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération de principe consistant à choisir la meilleure offre en termes de prix et de continuer le démarchage des prestataires. Le recours à ces travaux revêt une grande importance puisqu'il s'agit d'une des causes de la pollution de l'étang survenue en juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au choix de la meilleure offre qui lui sera faite pour l'abattage des peupliers.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer le Conseil Municipal qu'il va relancer la société Marquantera pour l'aménagement de l'étang communal.

M. Didier FOLLET indique que conformément aux recommandations de la Police de l'Eau, il ne faudrait pas replanter trop de peupliers.

Monsieur le Maire demande à M. Didier FOLLET si la présence de nénuphars à l'étang, bénéfiques pour l'oxygénation de l'eau, était de son fait. M. Didier FOLLET répond que ceux-ci ont poussé sans aucune intervention humaine.

M. Dominique MILLE réaffirme sa position de traiter le problème dans son ensemble et de combiner le projet d'abattage et celui des plantations. Il ne faudrait pas que l'abattage ne soit pas suivi de plantations dans un délai court.

M. Philippe ANDRE ajoute que les plantations doivent intervenir avant le 31 mars et réitère que la proposition de rachat par la société Nobécourt à hauteur de 30€ par peuplier ne correspond pas véritablement aux attentes.

Rempoissonnement de l'étang

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, en guise d'introduction, l'incident survenu en juin 2018 à l'étang communal causant une mortalité importante de poissons. Il est habituellement budgété un montant de 1500€ pour le rempoissonnement tous les deux ans.

Monsieur le Maire convient qu'il est nécessaire, considérant le contexte, qu'une enveloppe doublée de 3000€ pour cette année soit attribuée pour le rempoissonnement. À la commande doit s'articuler une communication par voie de presse mais également sur le bulletin municipal au sujet des cartes de pêche. Cette communication aura pour effet supposé de promouvoir les actions de la commune pour la pêche.

De plus, Monsieur le Maire estime que des travaux d'aménagement doivent être programmés dans un futur proche en parallèle et propose de constituer un plan pluriannuel à cet effet.

M. Philippe ANDRE affirme que rempoissonner en plus grosse quantité que d'ordinaire est indispensable pour relancer la fréquentation à l'étang communal.

M. Daniel VALVEKENS demande si une idée exacte de la quantité de poissons actuellement dans l'étang est connue et pour quelle raison il est observé une fréquentation moindre de l'étang par les pêcheurs.

M. Didier FOLLET estime que compte tenu du nombre et aussi de la taille des poissons qui ont été ramassés suite à l'incident, il est nécessaire de rempoissonner dans des proportions conséquentes.

M. Dominique MILLE tient à ce que la réflexion soit menée dans le bon ordre, à savoir procéder aux travaux d'aménagement souhaitables puis rempoissonner. Il s'agit de ne pas rencontrer une nouvelle mortalité de poissons sans avoir traité la cause du problème.

M. Philippe ANDRE ajoute que les tarifs pratiqués par la société Marquanterra sont élevés et que c'est un point à considérer.

M. Dominique MILLE, pour en revenir à la définition du montant de la commande, est d'accord pour prévoir un montant qui pourrait éventuellement être de l'ordre de 5000€ à condition d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires afin qu'un incident du même ordre ne se reproduise.

M. Didier FOLLET constate qu'en 2019, aucune mortalité n'est à déplorer malgré les fortes chaleurs de cet été. Il pointe comme un des potentiels facteurs de pollution les eaux venant d'Albert qui se déversent dans l'étang.

M. Philippe ANDRE abonde en ce sens ; il est normal que les eaux de pluie coulent vers le point le plus bas mais il faut prendre en considération ce que les eaux de pluie transportent. Le rempoissonnement, au niveau qu'il est proposé, aura un impact positif pour les pêcheurs et aura pour effet d'augmenter la fréquentation de l'étang.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement, Monsieur le Maire entend les arguments de chacun et pense que la mise en place d'une roselière en entrée d'étang participera à le « dépolluer ». Des demandes de devis seront effectuées à Marquanterra mais également à d'autres prestataires.

M. Dominique MILLE, après avoir entendu les conseillers, en conclut que la bonne méthode serait de mener conjointement l'aménagement et le rempoissonnement.

Monsieur le Maire résume la situation et formule la proposition suivante qui pourrait servir de ligne directrice et qui se décompose en trois points :

- Mise en place d'une roselière en entrée d'étang
- Abattage des peupliers et replantations
- Définition d'une enveloppe de 3000€ en 2019 et de 2000€ en 2020 pour le rempoissonnement

Il ajoute qu'il serait intéressant de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture afin d'être conseillé au sujet des espèces à planter pour la roselière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'enveloppe de 3000€ pour le rempoissonnement de l'étang.

Modification des statuts de la FDE 80

Avant de présenter la modification des statuts de la FDE 80, Monsieur le Maire met en exergue les économies qui ont pu être réalisées par le biais de l'adhésion de la commune à la FDE 80 et promeut le travail effectué par les services qui donnent une entière satisfaction.

Monsieur le Maire présente la délibération du 25 janvier 2019 du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Cette délibération a pour objet la modification statutaire de la FDE 80 qui s'articule notamment autour de :

- La révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- La création de nouvelles compétences optionnelles telles que les points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène, la vidéo-protection, le service public local de la donnée (élargissement du S.I.G. à d'autres données) ou la production d'énergies renouvelables

- La mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- La possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'adhérer avec la condition d'un délégué par tranche de 50 000 habitants

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire observe que les communes rurales préservent un poids important dans la décision puisqu'elles disposent elles aussi d'un délégué à part entière de la même manière qu'un EPCI dans la limite de 50 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la modification des statuts de la FDE 80.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADAPEI

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut ajouter un sujet qui est l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADAPEI.

Après l'approbation de l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique que se déroule en ce moment « l'opération brioches » initiée par l'ADAPEI « Les Papillons Blancs » mais que la commune n'a pas mise en place depuis quelques années.

C'est pourquoi, il est proposé, afin de ne pas pénaliser l'association, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association, reprenant approximativement l'idée de verser le montant d'un euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les remerciements de la société AXEO TP, par le biais de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, pour le paiement des travaux d'assainissement collectif d'un montant de 188 148,35 € suite au transfert de la compétence assainissement.

M. Dominique MILLE explique en effet que des pièces du Marché produites par le maître d'œuvre, le cabinet VERDI, n'étaient pas conformes et relate brièvement l'entretien avec le directeur financier de la société AXEO TP, qu'il a jugé très conciliant au regard de la situation.

Des intérêts moratoires auraient pu être appliqués, ce qui n'a pas été fait. Le dossier est aujourd'hui résolu.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que M. Thierry CRAMPON a demandé un devis aux établissements RECAD d'un montant de 1538,38€ pour la remise en état de la porte du cimetière et des écoles. La nature des travaux envisagés sont du sablage et de la peinture.

M. Julien MOURET précise que la porte du côté de l'église a également besoin d'être refaite.

M. Philippe ANDRE conteste la méthode employée pour la demande de devis, considérant qu'il revient à la Commission Travaux de travailler sur ce sujet.

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les remerciements du Club des Aînés pour l'attribution de la subvention annuelle de 500€ et évoque le repas qui sera organisé le 16 novembre 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le député de la 5^{ème} circonscription de la Somme, M. Stéphane DEMILLY, rencontrera les habitants de la commune le lundi 21 octobre 2019 à 18h30 en mairie pour une session d'échanges.

M. Dominique MILLE dresse un bilan des travaux de remise en état de l'Eglise qui sont aujourd'hui terminés.

M. Dominique MILLE considère qu'il reste à s'occuper de l'infiltration de l'eau dans le mur de l'Eglise, partiellement solutionnée par le changement de la gouttière mais dont les traces à l'intérieur subsistent puisque le devis de remise en état n'a pas été validé. Il conviendra de relancer l'assurance à ce sujet pour acter la prise en charge du sinistre.

Dans la continuité, M. Dominique MILLE demande si le changement des plaques de la clôture du cimetière interviendra bientôt. Il précise que cette affaire n'a pas été réglée depuis deux ans et qu'il convient d'en tenir compte. Il considère que c'est à l'assurance de l'autre partie de faire le nécessaire pour changer les plaques et non à la commune de suivre la procédure et de relancer. Il ajoute que si le Conseil Municipal consent à la signature d'un bail pluriannuel pour la pâture, il n'en demeure pas moins, qu'à ce jour, la problématique des plaques de la clôture du cimetière n'a pas encore été réglée et qu'il serait judicieux d'en tenir compte.

M. Dominique MILLE évoque la visite qu'il a effectuée dans les jardins communaux où l'entretien est parfois très insuffisant de la part des locataires.

Concernant les problématiques d'entretien, M. Dominique MILLE fait part au Conseil Municipal qu'un élagage est nécessaire autour du château d'eau. Toutefois, après un échange à ce sujet avec Matthieu LAFITTE, chargé de mission à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il semblerait que cet entretien ne soit plus de la compétence de la commune, du fait du transfert de la compétence eau. Nous sommes actuellement en attente de réponse à ce sujet mais s'il s'avère que cette information est confirmée, l'entretien serait par conséquent à la charge de l'EPCI.

M. Dominique MILLE suggère qu'un courrier soit rédigé à destination des locataires des jardins communaux pour rappeler les bonnes pratiques en matière d'entretien.

M. Dominique MILLE revient sur le sujet évoqué précédemment du stationnement. Il explique le mode opératoire entre la commune et le Conseil Départemental en matière d'aménagement sur la voirie. De manière succincte, la commune doit avoir recours à un Maître d'œuvre pour les études et doit soumettre une proposition au Conseil Départemental qui accorde ou refuse le projet. Dans tous les cas de figure, c'est la commune qui prend en charge les frais. Dans un premier temps, un comptage des véhicules, qui a un coût, va être réalisé et permettra de définir quel dispositif serait le plus adaptée aux caractéristiques propres de la voirie concernée et à la fréquence de circulation.

M. Romain RICHARD, après avoir constaté et observé les ouvrages réalisés dans les communes voisines, propose de réfléchir à l'idée de la reproduction d'une fresque comme c'est le cas actuellement sur les transformateurs électriques de notre secteur. Le bâtiment communal pourrait être le support de cet embellissement. Les conseillers considèrent qu'il s'agit d'une idée exploitable mais qu'il serait intéressant que la fresque soit visible par un nombre significatif de riverains et/ou de visiteurs. La thématique qui pourrait être mise en avant serait d'ordre historique; Monsieur le Maire soumet le thème reliant la commune aux indiens dans les conflits de la Grande Guerre.

Dans un premier temps, l'artiste Shanaël Berton sera contactée pour dresser une esquisse des hypothèses réalisables.

Mme Catherine COUROUBLE fait un bref compte-rendu la réunion du SIVOM d'Albert et informe le Conseil Municipal que la cotisation de 6,10€ par habitant passera en 2020 à 6,50€ par habitant.

Elle évoque que le calendrier pour les plus de 60 ans va être prochainement distribué.

Mme Catherine COUROUBLE fait part au Conseil Municipal que la remise des prix du Concours des Villes et Villages fleuris aura lieu à Millencourt le 29 octobre à 19h et qu'elle devra être remplacée, ne pouvant être présente ce jour-là.

Monsieur le Maire suggère de procéder à la remise des prix pour le concours des maisons fleuries et la remise des médailles d'honneur communales d'argent (20 ans au service de la commune en tant qu'élu) attribuées à M. Dominique MILLE et M. Daniel VALVEKENS à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Mme Annie LEJEUNE demande qui paye l'eau à destination des forains lors de la fête locale. Monsieur le Maire répond que le branchement est effectué directement sur le réseau.

La faible fréquentation des manèges et des stands des forains au fil des ans est discutée par l'assemblée.

Mme Annie LEJEUNE demande à qui appartient la bâche bleue sur le trottoir de la rue du Vélodrome, empêchant les piétons de circuler correctement. Un courrier sera envoyé au riverain.

Enfin, Mme Annie LEJEUNE demande l'état d'avancement des travaux de la commission à propos du logement communal.

M. Didier FOLLET propose de mettre en place un panneau à l'étang communal permettant de l'identifier clairement. M. Philippe ANDRE suggère d'avoir recours aux services de la société Signalésif basée à Rivery.

Monsieur le Maire complète la requête de M. Didier FOLLET par la mise en place d'une pancarte pour les déchets au niveau du cimetière.

M. Philippe ANDRE indique qu'il faudrait déplacer la pancarte matérialisant l'emplacement de la plateforme de déchets verts pour la rendre plus visible. En outre, la commande d'un panneau d'affichage au format A4 à l'église serait judicieuse.

M. Dominique MILLE ajoute qu'il serait également approprié que l'école dispose d'un panneau d'affichage, surtout si les grilles venaient à être l'objet de travaux d'entretien.

M. Julien MOURET informe qu'un administré a demandé à ce que la boue présente sur la voirie suite à un ensilage de maïs soit immédiatement nettoyée par l'agriculteur responsable.

M. Julien MOURET, se faisant le relai de l'agriculteur ciblé par la requête, indique que si le requérant faisait partie des personnes ayant subi une inondation lors des épisodes pluvieux, l'agriculteur n'hésiterait pas à reboucher le fossé qui avait été creusé par ses soins dans le cadre de l'intérêt de tous.

Pour conclure la réunion, M. Philippe ANDRE tient à remercier M. Laurent MOURET, employé de la commune, pour avoir effectué un arrosage régulier des massifs de la Rue Perdu, et ce, même en période de congés.

Le Conseil Municipal se joint à lui pour remercier M. MOURET du travail accompli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.